



Le complément optionnel de libre choix d'activité

Par **TERRIOUX**, le **08/02/2008** à **18:44**

Bonjour.

J'ai accouché d'un enfant le 28/06/2007 et j'étais en congé maternité jusqu'au 12/11/2007. J'ai fait la demande auprès de la CAF d'un COLCA. Le paiement a débuté à la fin de mon congé maternité. Cependant lorsque j'avais fait cette demande on m'avait dit que j'y aurai droit **pendant 1 an à partir du congé maternité**. J'ai donc dit à mon employeur que je reprendrai le 29/11/2008. J'ai contacté la CAF qui m'a appris que le versement s'arrêterait au 31/05/2008. Alors que dans les textes j'ai vu que le COLCA est versé à partir du mois de naissance du bébé pour une durée d'un an maximum. Ma question est aurais-je dû percevoir cette allocation dès la naissance malgré le congé maternité et surtout quand devrai-je reprendre mon travail? J'espère que vous aurez une réponse pour moi car je ne sais plus à qui m'adresser. Merci à vous.